

États financiers du

**CONSEIL DES ARTS  
DE L'ONTARIO**

ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant connexe

Exercice clos le 31 mars 2024

# Conseil des arts de l'Ontario

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts de l'Ontario (CAO) sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers audités et le rapport de l'auditeur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été audités par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de l'auditeur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen de l'auditeur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,



Michael Murray

Le directeur des finances et des services généraux,



Henry Xu

Le 20 juin 2024



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts de l'Ontario  
et au ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute

anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 20 juin 2024

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

État de la situation financière

31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

			2024	2023
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
<b>Actif</b>				
Actif à court terme :				
Trésorerie	3 145 727 \$	2 149 094 \$	5 294 821 \$	5 029 487 \$
Débiteurs	77 798	–	77 798	248 493
Frais payés d'avance	120 420	–	120 420	116 325
	3 343 945	2 149 094	5 493 039	5 394 305
Placements [notes 2b) et 8]	1 333 497	31 209 833	32 543 330	29 768 065
Immobilisations (note 3)	387 345	–	387 345	561 051
	5 064 787 \$	33 358 927 \$	38 423 714 \$	35 723 421 \$

## Passif et soldes des fonds

Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer [note 2c)]	864 055 \$	– \$	864 055 \$	466 735 \$
Apports reportés (note 4)	348 893	–	348 893	344 893
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Avantages sociaux futurs [note 2b)]	637 482	–	637 482	404 249
	2 015 752	–	2 015 752	1 381 199
Avantage incitatif à la location reporté	123 993	–	123 993	289 315
	2 139 745	–	2 139 745	1 670 514
Soldes des fonds :				
Investis en immobilisations	98 030	–	98 030	106 414
Fonds affectés à des fins de dotation (tableau 2)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (tableau 2)	–	19 207 594	19 207 594	19 955 002
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	6 501 398	6 501 398	6 433 997
Fonds non affectés	2 581 402	–	2 581 402	2 643 101
Gains de réévaluation cumulés (note 5 et tableau 2)	245 610	7 579 624	7 825 234	4 844 082
	2 925 042	33 358 927	36 283 969	34 052 907
	5 064 787 \$	33 358 927 \$	38 423 714 \$	35 723 421 \$

Engagements (note 9)

Dépendance économique (note 10)

Se reporter aux notes et aux tableaux complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Produits :</b>						
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	64 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400 \$	64 937 400 \$
Subvention spéciale :						
Canada et Ontario						
Programmes de langue française	70 000	70 000	–	–	70 000	70 000
Revenu de placement (note 8)	1 619 257	1 062 866	1 273 017	2 663 688	2 892 274	3 726 554
Frais d'administration des fonds [note 6a)]	77 887	66 221	–	–	77 887	66 221
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	94 494	152 078	–	–	94 494	152 078
Divers	22 893	129 151	–	–	22 893	129 151
Apports	–	–	431 048	30 321	431 048	30 321
Subvention spéciale de la Metcalf Foundation	201 461	181 160	–	–	201 461	181 160
	<b>62 023 392</b>	<b>66 598 876</b>	<b>1 704 065</b>	<b>2 694 009</b>	<b>63 727 457</b>	<b>69 292 885</b>
<b>Charges :</b>						
Prix et charges	–	–	1 119 927	250 086	1 119 927	250 086
Subventions	52 761 065	56 197 391	1 637 215	910 200	54 398 280	57 107 591
Administration [note 2c) et tableau 1]	8 256 693	8 027 396	–	–	8 256 693	8 027 396
Services (tableau 1)	702 647	1 018 583	–	–	702 647	1 018 583
	<b>61 720 405</b>	<b>65 243 370</b>	<b>2 757 142</b>	<b>1 160 286</b>	<b>64 477 547</b>	<b>66 403 656</b>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	302 987	1 355 506	(1 053 077)	1 533 723	(75 090)	2 889 229
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 871 330	2 599 740	31 181 577	30 866 655	34 052 907	33 466 395
Virements interfonds (note 5 et tableau 2)	(373 070)	(1 026 007)	373 070	1 026 007	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	123 795	(57 909)	2 857 357	(2 244 808)	2 981 152	(2 302 717)
<b>Soldes des fonds à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 925 042 \$</b>	<b>2 871 330 \$</b>	<b>33 358 927 \$</b>	<b>31 181 577 \$</b>	<b>36 283 969 \$</b>	<b>34 052 907 \$</b>

Se reporter aux notes et aux tableaux complémentaires.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

État des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	4 844 082 \$	7 146 799 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	3 408 901	(985 635)
Montants réalisés reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(427 749)	(1 317 082)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	2 981 152	(2 302 717)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	7 825 234 \$	4 844 082 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux complémentaires.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(750 090) \$	2 889 229 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur les distributions de revenu	(890 353)	(1 421 218)
Gain réalisé à la vente de placements	(427 749)	(1 317 082)
Amortissement des immobilisations	235 784	225 983
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 320)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	170 695	(220 102)
Frais payés d'avance	(4 095)	(47 712)
Créditeurs et charges à payer	397 320	153 545
Apports reportés	4 000	(168 761)
Avantages sociaux futurs	233 233	(218 034)
	<u>(1 196 577)</u>	<u>(289 472)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	(62 078)	(114 857)
Activités d'investissement :		
Achat de nouveaux placements	(431 047)	(4 270 822)
Produit de la vente de placements	1 955 036	5 099 240
	<u>1 523 989</u>	<u>828 418</u>
Augmentation de la trésorerie	265 334	424 089
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 029 487	4 605 398
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>5 294 821 \$</u>	<u>5 029 487 \$</u>

Se reporter aux notes et aux tableaux complémentaires.



# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

---

Le Conseil des arts de l'Ontario (le « CAO ») a été établi en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Conseil des arts de l'Ontario a exercé ses activités sous le nom légal du Conseil des arts de la province de l'Ontario jusqu'au 6 juin 2024, date à laquelle le projet de loi 185, *Loi de 2024 pour réduire les formalités administratives afin de construire plus de logements*, a reçu la sanction royale. À la suite de l'adoption du projet de loi 185, son nom a été changé légalement pour le Conseil des arts de l'Ontario.

## 1. Principales méthodes comptables :

### a) Règles de présentation :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Le CAO a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles comprennent les chapitres de la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

### b) Comptabilité par fonds :

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'une affectation est comptabilisé à titre d'apports reportés et comptabilisé lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 9b)].

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### c) Revenu de placement :

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu de placement découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

### d) Avantages sociaux :

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés annuels, congés de maladie et autres avantages sociaux gagnés pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

### e) Avantages incitatifs à la location :

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### f) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

---

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

---

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

### g) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, moment auquel elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer, sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains de réévaluation.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### g) Instruments financiers (suite) :

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.
- Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour le rétablissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le CAO investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements classés dans le niveau 1 et le niveau 2. Il n'y a eu aucun changement d'une catégorie à l'autre au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023. Le CAO classe ces fonds en gestion commune dans le niveau 2.

### h) Conversion des devises :

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains de réévaluation.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### i) Opérations entre apparentés :

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

### j) Recours à des estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des placements, la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### k) SP 3400, *Revenus* :

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2023, le CAO a adopté de façon prospective SP 3400, *Revenus*. L'adoption de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur le CAO.

## 2. Avantages sociaux futurs :

### a) Prestations de retraite :

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 437 142 \$ (2023 – 458 242 \$) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux au tableau 1.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 2. Avantages sociaux futurs (suite) :

### b) Avantages complémentaires de retraite :

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par la province de l'Ontario et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Le montant des passifs liés aux avantages sociaux, au paiement dû et aux autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevait à 637 482 \$ (2023 – 404 249 \$) dont une tranche de 637 482 \$ (2023 – 404 249 \$) a été classée dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2024, la valeur de marché de ce placement se chiffrait à 1 333 497 \$ (2023 – 1 169 320 \$) et elle est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

### c) Projet de loi 124 :

Le 23 février 2024, le projet de loi 124 a été abrogé par le gouvernement de l'Ontario et, par conséquent, les restrictions imposées au CAO en vertu de ce projet de loi ne s'appliquent plus. Au cours de l'exercice 2023-2024, le CAO a comptabilisé un montant de 283 755 \$ pour tenir compte de la rémunération rétroactive liée à la présentation et à l'abrogation éventuelle du projet de loi 124.

## 3. Immobilisations :

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	4 240 \$	4 167 \$	73 \$	515 \$
Matériel et logiciels informatiques	397 447	277 828	119 619	137 133
Mobilier et agencements	34 947	33 784	1 163	3 779
Matériel de bureau	2 826	2 772	54	163
Rénovation des bureaux	46 505	38 384	8 121	13 535
Améliorations locatives	1 476 093	1 217 778	258 315	405 926
	1 962 058 \$	1 574 713 \$	387 345 \$	561 051 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations entièrement amorties dont le total du coût et de l'amortissement cumulé se chiffre à 569 554 \$ (2023 – 782 071 \$) ont été radiées.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 4. Apports reportés :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	344 893 \$	513 654 \$
Ajouter : somme reçue au cours de l'exercice	42 823	12 700
Déduire : somme comptabilisée au cours de l'exercice	(38 823)	(181 461)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>348 893 \$</b>	<b>344 893 \$</b>

## 5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes :

2024	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	1 501 261 \$	– \$	144 607 \$	(506 758) \$	1 139 110 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	520 447	339 553	–	(806 805)	53 195
Fonds d'initiatives stratégiques et d'immobilisations	3 662 125	–	528 902	(24 720)	4 166 307
Fonds lié aux programmes de subvention	1 562 382	26 517	–	–	1 588 899
	<b>7 246 215 \$</b>	<b>366 070 \$</b>	<b>673 509 \$</b>	<b>(1 338 283) \$</b>	<b>6 947 511 \$</b>

2023	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	1 488 487 \$	– \$	21 497 \$	(8 723) \$	1 501 261 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	240 000	280 447	–	–	520 447
Fonds d'initiatives stratégiques et d'immobilisations	3 637 774	–	40 983	(16 632)	3 662 125
Fonds lié aux programmes de subvention	822 362	740 020	–	–	1 562 382
	<b>6 188 623 \$</b>	<b>1 020 467 \$</b>	<b>62 480 \$</b>	<b>(25 355) \$</b>	<b>7 246 215 \$</b>

\*Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains de réévaluation cumulés de 446 113 \$ (2023 – 812 218 \$), qui sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 6. Opérations entre apparentés :

- a) La colonne Prix et charges payées du tableau 2 comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds détenus par le CAO.

	2024	2023
Frais d'administration des fonds	77 887 \$	66 221 \$

- b) La Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation ») est contrôlée par le conseil d'administration du CAO, tel qu'il est décrit à la note 7. Au cours de l'exercice, le CAO a imputé à la Fondation des frais liés à l'administration de son programme de prix, lesquels se sont élevés à 23 634 \$ (2023 – 22 668 \$) et sont inclus dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

## 7. Fondation des arts de l'Ontario :

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) Recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés légalement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- b) Assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs.
- c) Décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 75 763 340 \$ du total de 109 499 134 \$ (2023 – 67 260 467 \$ du total de 95 951 194 \$), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.



# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 7. Fondation des arts de l'Ontario (suite) :

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

### a) Situation financière :

	2024	2023
<b>Actif</b>		
Trésorerie et placements	109 658 450 \$	96 106 214 \$
<b>Passif et soldes des fonds</b>		
Créditeurs et charges à payer	159 316 \$	155 020 \$
Soldes des fonds	109 499 134	95 951 194
	109 658 450 \$	96 106 214 \$

### b) Évolution des soldes des fonds :

	2024	2023
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	95 951 194 \$	95 801 434 \$
Apports reçus	2 474 733	3 356 193
Gains sur placements	4 199 263	3 283 109
Frais d'administration des fonds	503 167	454 221
Prix et charges	(6 606 533)	(5 744 821)
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	12 977 310	(1 198 942)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	109 499 134 \$	95 951 194 \$

### c) Flux de trésorerie :

	2024	2023
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(3 504 806) \$	(1 941 864) \$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	5 095 375	1 292 791
	1 590 569 \$	(649 073) \$

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 8. Placements et revenu de placement :

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2024	2023
Distributions de revenu	890 353 \$	1 421 218 \$
Gains réalisés	427 749	1 317 082
Intérêts bancaires	1 574 172	988 254
	2 892 274 \$	3 726 554 \$

Les placements se composent de ce qui suit :

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Actions étrangères, principalement américaines	10 267 050 \$	16 024 294 \$	9 695 369 \$	14 000 226 \$
Titres à revenu fixe	9 360 702	9 837 641	8 999 137	8 538 009
Actions canadiennes	4 535 136	6 564 980	5 556 699	6 997 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 804	116 415	228 454	231 967
	24 276 692 \$	32 543 330 \$	24 479 659 \$	29 768 065 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2024	2023
Actions étrangères, principalement américaines	49 %	47 %
Titres à revenu fixe	30 %	29 %
Actions canadiennes	20 %	23 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %

Le CAO détient des titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,90 % et 11,95 % (2023 – entre 0,90 % et 8,29 %), et les échéances sont échelonnées entre avril 2024 et juillet 2083 (2023 – entre avril 2023 et novembre 2082).

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 9. Engagements :

### a) Engagements de location :

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant jusqu'en décembre 2028. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les coûts des services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

---

2025	849 111 \$
2026	629 693
2027 et par la suite	4 435
	<hr/>
	1 483 239 \$

---

### b) Engagements en matière de subventions :

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 1 588 899 \$ (2023 – 1 562 382 \$), qui seront versées au cours des prochaines années une fois que les conditions des subventions auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

## 10. Dépendance économique :

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à couvrir les frais d'exploitation.

## 11. Instruments financiers :

### a) Risque de taux d'intérêt et risque de change :

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO entretient des contacts réguliers avec sa banque et son gestionnaire de placement afin de discuter des options de placement pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement.

### b) Risque de marché :

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à un gestionnaire de placement expérimenté qui lui prodigue des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre régulièrement le gestionnaire.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 11. Instruments financiers (suite) :

### c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créanciers et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture. Le CAO n'est pas exposé à un risque de liquidité important.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2023.

## 12. Montants comparatifs :

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

## Tableau 1 – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	2024	2023
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux (note 2)	6 691 012 \$	6 276 304 \$
Loyer et électricité	591 599	597 895
Frais de consultation et frais juridiques	66 755	305 485
Amortissement des immobilisations	235 784	225 983
Services d'information	250 898	242 405
Divers	132 287	69 642
Communications	114 817	107 267
Recrutement et formation du personnel	59 941	117 210
Téléphone, poste et livraison	42 629	36 591
Entretien et location d'équipement	12 856	17 093
Réunions	5 777	2 068
Fournitures de bureau, impression et papeterie	14 584	7 368
Déplacements	37 754	22 085
	8 256 693	8 027 396
Services :		
Jurés et conseillers	490 399	374 661
Autres programmes	212 248	643 922
	702 647	1 018 583
	8 959 340 \$	9 045 979 \$

# CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Tableau 2 – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

2024	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 774 392 \$	– \$	– \$	3 289 196 \$	(1 368 098) \$	24 695 490 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	330 220	–	–	51 447	(23 056)	358 611
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	109 572	–	–	18 314	(856)	127 030
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	252 400	–	7 000	37 764	(11 765)	285 399
Fonds Vida Peene	–	267 835	–	–	38 682	(11 807)	294 710
Fonds commémoratif John Hirsch	–	77 170	–	–	11 145	(520)	87 795
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	37 625	–	–	8 034	(375)	45 284
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	15 295	–	–	2 209	(1 766)	15 738
Fonds Ruth Schwartz	–	542	–	–	74	(616)	–
Fonds O. M. A. Turner – piano classique	–	–	338 428	–	–	–	338 428
Barbara A. F. Shadbolt – création parlée	–	–	92 620	–	–	–	92 620
	70 311 \$	23 865 051 \$	431 048 \$	7 000 \$	3 456 865 \$	(1 418 859) \$	26 341 105 \$

2023	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	23 553 275 \$	– \$	– \$	340 156 \$	(1 119 039) \$	22 774 392 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	327 189	–	–	5 101	(2 070)	330 220
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	116 425	–	–	1 930	(8 783)	109 572
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	243 235	–	7 000	3 644	(1 479)	252 400
Fonds Vida Peene	–	235 493	30 321	–	3 402	(1 381)	267 835
Fonds commémoratif John Hirsch	–	76 514	–	–	1 105	(449)	77 170
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	37 152	–	–	796	(323)	37 625
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 454	–	–	237	(1 396)	15 295
Fonds Ruth Schwartz	–	1 984	–	(1 460)	29	(11)	542
	70 311 \$	24 607 721 \$	30 321 \$	5 540 \$	356 400 \$	(1 134 931) \$	23 865 051 \$

\*Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains de réévaluation cumulés de 7 133 511 \$ (2023 – 3 910 049 \$), qui sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.